

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER  
HAUTE AUTORITÉ

# INFORMATIONS STATISTIQUES

## NUMÉRO SPÉCIAL

Les salaires nominaux dans les charbonnages  
et la sidérurgie comparés à ceux versés  
dans les autres industries  
( 1953 - 1957 )

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER  
HAUTE AUTORITÉ

# INFORMATIONS STATISTIQUES

## NUMÉRO SPÉCIAL

Les salaires nominaux dans les charbonnages  
et la sidérurgie comparés à ceux versés  
dans les autres industries  
( 1953 - 1957 )

# SOMMAIRE

## LES SALAIRES NOMINAUX DANS LES CHARBONNAGES ET LA SIDERURGIE COMPARES A CEUX VERSES DANS LES AUTRES INDUSTRIES ( 1953 — 1957 )

	PAGE
INTRODUCTION . . . . .	241 — 242
ALLEMAGNE (RF) . . . . .	243 — 247
BELGIQUE . . . . .	248 — 256
FRANCE . . . . .	257 — 260
ITALIE . . . . .	261 — 265
LUXEMBOURG . . . . .	266 — 269
PAYS-BAS . . . . .	270 — 279

LES SALAIRES NOMINAUX DANS LES CHARBONNAGES  
ET LA SIDERURGIE, COMPARES A CEUX VERSES  
DANS LES AUTRES INDUSTRIES  
( 1953 - 1957 )

INTRODUCTION

La statistique présentée ci-après a déjà fait l'objet d'une publication spéciale dans les Informations Statistiques de novembre/décembre 1957 (4<sup>e</sup> année N<sup>o</sup>. 6); elle portait sur la période 1953 - 1956.

En raison de l'intérêt alors suscité, et à la demande de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Parlementaire Européenne, la Haute Autorité a décidé d'en publier régulièrement chaque année les résultats. La présente statistique porte sur la période 1953 1957; elle comporte un certain nombre d'améliorations, dont il est fait mention dans les chapitres relatifs aux différents pays.

Bien que les principes généraux n'aient pas subis de profonds changements par rapport à l'an dernier, il a semblé nécessaire de rappeler certains faits essentiels notamment quant aux limites au delà desquelles l'interprétation que l'on pourrait être tenté de donner aux résultats n'aurait plus de signification. Ces données ne se substituent pas aux statistiques traditionnelles de la Division des Statistiques en matière de salaires (statistique annuelle des coûts de salaires pour les entreprises et des revenus des ouvriers, statistiques trimestrielles des salaires directs); transmises à la Haute Autorité par les Instituts Nationaux de Statistique ou les Ministères du Travail des pays de la Communauté, elles permettent seulement de comparer, pour chaque pays pris isolément, les salaires nominaux des charbonnages, de la sidérurgie et des mines de fer avec ceux versés dans les autres industries.

Ces statistiques étant établies sur des bases nationales et non suivant des méthodes uniformes pour les 6 pays de la Communauté, il n'est pas possible de rapprocher purement et simplement les indications qu'elles donnent sur les salaires d'une branche industrielle dans un pays déterminé, de celles qu'elles donnent sur la même branche industrielle d'autres pays.

De même que les méthodes retenues peuvent présenter des divergences de pays à pays les salaires mentionnés pour les charbonnages, la sidérurgie et les mines de fer ne corres-

pondent pas obligatoirement aux chiffres publiés par la C.E.C.A.; ils sont, en général, tirés des statistiques nationales dont les définitions diffèrent parfois de celles retenues par la Haute Autorité. L'objectif principal est, en effet, d'obtenir des données comparables d'industrie à industrie pour chaque pays et non sur le plan international.

Ainsi qu'on l'a déjà signalé l'an dernier, une interprétation des résultats, même pour un pays donné, nécessiterait des informations très complexes qu'il n'a pas été possible de réunir dans le cadre de la C.E.C.A.: la localisation des industries (groupées dans des zones de salaires différentes, dans des régions industrielles ou agricoles) la structure de la main d'oeuvre, le degré de qualification, de mécanisation ont une influence sur le niveau des salaires. Ces considérations ne doivent pas être perdues de vue lorsque l'on examine les tableaux de chacun des pays.

On s'est abstenu, pour cette raison, dans les tableaux annexés à la présente note, de toute présentation en pourcentage (par rapport au salaire moyen, par exemple), afin d'éviter que des comparaisons de pays à pays soient néanmoins effectuées par le lecteur non averti.

Par ailleurs, les tableaux sont présentés séparément pour chaque pays. Les groupes industriels retenus sont tirés des statistiques nationales traditionnelles.

Les activités ont été classées par ordre décroissant selon le niveau des salaires, l'année 1957 étant prise comme référence.

Pour les raisons déjà mentionnées, il n'a pas été procédé à des regroupements de branches industrielles ni à l'établissement de tableaux d'ensemble de la Communauté.

Ces statistiques portent sur les années 1953 à 1957. En plus de la structure des salaires, elles permettent de constater l'évolution depuis l'ouverture du Marché Commun du charbon et de l'acier.

Afin d'obtenir une meilleure comparabilité, la statistique des salaires a été établie non seulement pour l'ensemble du personnel ouvrier, mais également pour les ouvriers du sexe masculin. Les industries du charbon et de l'acier occupant presque exclusivement des hommes, il a semblé nécessaire de comparer leurs salaires avec ceux des ouvriers du même sexe des autres industries.

Les tableaux des différents pays indiquent qu'il s'agit de la statistique des gains. Cette terminologie ne correspond pas à celle qui a été adoptée par la Haute Autorité, laquelle comprend dans le gain non seulement le salaire direct, mais aussi les primes de résultat, les gratifications, la rémunération des congés et jours fériés ainsi que les avantages en nature. La Haute Autorité n'a cependant pas cru devoir modifier cette appellation, les différents Instituts ayant retenu, pour cette série statistique, la notion de gain, voulant exprimer par là qu'il s'agit des salaires effectifs par opposition à la statistique des taux de salaires, laquelle ne porte que sur les salaires contractuels ou conventionnels.

ALLEMAGNE (R.F.)

La statistique ci-après a été transmise à la Haute Autorité par l'Institut Fédéral de Statistique. Elle est établie trimestriellement en février, mai, août et novembre de chaque année. Les chiffres figurant dans les tableaux correspondent à la moyenne de ces quatre mois.

La statistique des salaires a fait, en février 1957, l'objet d'une réforme afin de parvenir à une meilleure représentation, à un groupement plus précis des travailleurs suivant les qualifications de travail, à une ventilation plus détaillée des entreprises selon les secteurs et branches économiques et un meilleur recensement des heures travaillées (heures normales supplémentaires de nuit, du dimanche etc.).

Par suite de l'élargissement du champ de l'enquête et de l'augmentation du nombre des entreprises recensées, le niveau des salaires dans les différents secteurs de l'économie s'est trouvé sensiblement modifié par rapport aux enquêtes précédentes. Afin de pallier cet inconvénient, les chiffres antérieurs à février 1957 ont été ajustés au moyen de coefficients publiés par l'Institut Fédéral de Statistique (Preise, Löhne, Wirtschaftsrechnungen - Serie 15 janvier/mai 1957, p. 83).

La statistique, objet de la présente étude, n'est donc plus comparable à celle publiée l'an dernier dans les Informations Statistiques (N<sup>o</sup>. spécial de novembre/décembre 1957, 4<sup>ème</sup> année N<sup>o</sup>. 6).

L'enquête couvre environ 25% des ouvriers dans les entreprises, occupant 10 travailleurs et plus, la totalité des travailleurs des mines de charbon et dans la construction 10% des ouvriers dans les entreprises occupant 5 travailleurs et plus.

Sont considérés comme "ouvriers" les personnes exerçant une activité dépendante et ayant l'obligation de cotiser à la Caisse d'Assurances pour les rentes de vieillesse des ouvriers.

Sont exclus :

- les employés et contremaîtres;
- les travailleurs comptant plus de 3 jours de maladie ou d'accident;
- les travailleurs congédiés ou embauchés au cours de la période de référence;
- les travailleurs occupés d'une façon permanente pendant une durée inférieure au temps régulier (ouvrier à mi-temps, femmes de charge payées à l'heure, personnel des cantines etc.);
- les membres de la famille aidant l'ouvrier;
- les stagiaires;
- les apprentis;
- les monteurs et ouvriers de montage ayant travaillé pendant la période d'enquête en dehors du lieu de celle-ci;
- les ouvriers de la construction en congé;
- les travailleurs à domicile;

On entend par "gain brut" la rémunération brute gagnée réellement par les ouvriers considérés au cours des heures travaillées et non travaillées mais payées.

Sont compris dans les salaires bruts: les suppléments de salaires prévus ou non prévus par les conventions, les majorations pour travail à forfait, en équipe, les bonis, les heures supplémentaires, les majorations pour heures supplémentaires, travail de nuit, du dimanche, les primes de rendement, pour travaux salissants et pénibles, ainsi que les suppléments familiaux, gratifications diverses bénévoles ou conventionnelles et paiements pour congés payés, jours fériés payés et pour les charbonnages la contrevaletur du charbon gratuit ou à prix réduit.

Sont exclus les remboursements réels n'ayant aucun caractère de rémunération, les gratifications exceptionnelles telles que participations aux bénéfices, les gratifications de Noël et du Jour de l'An, les primes de séparation, les assistances sociales occasionnelles les allocations en cas de chômage partiel et les allocations familiales.

La statistique ci-après montre que les salaires des mineurs de fond se situaient en 1957 nettement en tête de la hiérarchie et que les augmentations dont ces travailleurs avaient bénéficié depuis 1953 étaient bien supérieures en valeur absolue comme en pourcentage à celles enregistrées dans les autres secteurs; les gains des travailleurs du jour étaient approximativement au niveau de ceux calculés pour l'ensemble des industries de même que les majorations enregistrées depuis 1953. Il est important de rappeler que les salaires des ouvriers des charbonnages comprennent la contrevaletur du charbon gratuit ou à prix réduit; le coût, pour les entreprises, de cet avantage en nature s'est élevé en 1957 à Pfg. 19 par heure travaillée.

Les salaires des sidérurgistes se classaient en seconde position, immédiatement après ceux des mineurs de fond des charbonnages, les augmentations constatées depuis 1953 étaient, en valeur, également au second rang par ordre d'importance, en pourcentage elles se situaient au dessus de la moyenne, elles étaient cependant dépassées ou égalées par quelques industries dont les salaires étaient relativement faibles en 1953.

ALLEMAGNE (RF)

GAINS HORAIRES MOYENS BRUTS  
DANS LES DIFFERENTES INDUSTRIES

Unité: Pfg.

Branche industrielle	Moyenne 1953	Moyenne 1954	Moyenne 1955	Moyenne 1956	Moyenne 1957	Augmentation de 1953 à 1957	
						en Pfg.	en %
1. Charbonnages							
Hommes							
a) fond	236,3	241,4	251,3	311,8(1)	338,9 (1)	102,6	43
b) jour	183,7	185,7	201,2	218,4	238,6	54,9	30
2: Sidérurgie							
Hommes	211,5	219,3	236,5	257,6	284,0	72,5	34
Ensemble (H+F)	211,6	219,3	236,4	258,0	280,9	69,3	33
3. Imprimerie							
Hommes	212,5	216,1	227,5	245,1	269,3	56,8	27
Ensemble	184,4	187,0	196,1	211,3	232,6	48,2	26
4. Fonderies							
Hommes	198,6	204,6	219,8	240,8	258,7	60,1	30
Ensemble	196,2	202,1	216,8	237,4	254,6	58,4	30
5. Industries des métaux non-ferreux							
Hommes	183,8	189,6	203,1	223,0	242,3	58,5	32
Ensemble	179,9	185,2	198,2	217,4	235,5	55,6	31
<u>Ensemble des industries</u>							
Hommes	<u>182,4</u>	<u>187,0</u>	<u>199,6</u>	<u>217,1</u>	<u>236,1</u>	<u>53,7</u>	<u>29</u>
Ensemble	<u>167,4</u>	<u>171,5</u>	<u>182,7</u>	<u>207,2</u>	<u>216,8</u>	<u>49,4</u>	<u>30</u>
6. Industrie chimique							
Hommes	187,1	190,4	200,4	218,5	234,7	47,6	25
Ensemble	170,4	174,0	183,2	200,9	216,7	46,3	27
7. Industrie transformatrice des métaux							
Hommes	181,4	185,9	196,8	215,1	231,6	50,2	28
Ensemble	171,0	174,5	184,3	201,3	217,1	46,1	27

(1) Y compris la prime de mineur



ALLEMAGNE (RF)

Branche industrielle	Moyenne 1953	Moyenne 1954	Moyenne 1955	Moyenne 1956	Moyenne 1957	Augmentation de 1953 à 1957	
						en Pfg.	en %
<b>8. Bâtiment</b>							
Hommes	180,6	185,8	201,0	214,2	231,3	50,7	28
Ensemble	180,5	185,8	201,0	214,1	231,2	50,7	28
<b>9. Brasserie</b>							
Hommes	179,7	185,4	195,5	209,2	227,2	47,5	26
Ensemble	174,6	180,2	190,2	203,9	221,6	47,0	27
<b>10. Verrerie</b>							
Hommes	173,8	178,4	189,2	205,8	223,5	49,7	29
Ensemble	158,8	162,7	171,5	186,3	201,4	42,6	27
<b>11. Industrie de la pierre et des terres</b>							
Hommes	162,6	169,9	183,6	200,5	220,5	57,9	36
Ensemble	161,3	168,7	182,2	198,9	218,8	57,5	36
<b>12. Industrie du papier</b>							
Hommes	165,7	172,9	182,2	196,8	219,3	53,6	32
Ensemble	157,7	163,9	172,6	186,9	209,1	51,4	33
<b>13. Céramique</b>							
Hommes	171,2	176,8	185,2	199,4	213,9	42,7	25
Ensemble	145,1	148,9	154,3	170,0	182,6	37,5	26
<b>14. Vêtement</b>							
Hommes	158,2	162,0	171,3	187,7	210,2	52,0	33
Ensemble	114,0	117,3	124,6	137,7	153,1	39,1	34
<b>15. Industrie des ma- tières plastiques</b>							
Hommes	162,1	166,1	178,2	194,4	209,7	47,6	29
Ensemble	136,5	140,2	149,4	162,5	176,4	39,9	29
<b>16. Industrie du cuir</b>							
Hommes	169,6	173,2	183,9	194,5	207,6	38,0	22
Ensemble	158,0	161,1	170,7	180,8	192,7	34,7	22
<b>17. Industrie transfor- matrice du papier</b>							
Hommes	160,4	164,4	173,1	186,9	207,4	47,0	29
Ensemble	123,7	126,5	132,9	143,7	162,1	38,4	31

ALLEMAGNE (RF)

Branche industrielle	Moyenne 1953	Moyenne 1954	Moyenne 1955	Moyenne 1956	Moyenne 1957	Augmentation de 1953 à 1957	
						en Pfg.	en %
<b>18. Textile</b>							
Hommes	153,1	156,2	164,7	179,2	206,9	53,8	35
Ensemble	130,9	133,6	140,4	153,8	176,7	45,8	35
<b>19. Industrie alimen- taire</b>							
Hommes	153,4	158,4	169,2	184,1	203,6	50,2	33
Ensemble	123,4	127,6	136,6	148,2	165,2	41,8	34
<b>20. Industrie transfor- matrice du bois</b>							
Hommes	148,4	152,4	163,2	182,6	202,4	54,0	36
Ensemble	140,8	143,9	153,5	170,9	189,4	48,6	35
<b>21. Chaussures</b>							
Hommes	158,2	161,6	168,4	182,3	201,5	43,3	27
Ensemble	130,4	132,7	138,9	153,6	170,6	40,2	31
<b>22. Instruments de mu- sique et jouets</b>							
Hommes	156,0	159,4	170,8	185,4	199,4	43,4	28
Ensemble	130,1	132,0	141,5	153,5	166,3	36,2	28
<b>23. Maroquinerie</b>							
Hommes	155,0	159,3	169,6	183,1	195,9	40,9	26
Ensemble	118,4	122,3	128,9	140,5	151,1	32,7	28
<b>24. Scierie</b>							
Hommes	136,5	139,8	149,2	166,1	186,6	50,1	37
Ensemble	134,0	136,6	145,4	161,9	181,6	47,6	36

## BELGIQUE

La statistique présentée ci-après a été transmise à la Haute Autorité par l'Institut National de la Statistique; elle provient des enquêtes sur les salaires organisées dans le cadre des travaux du Bénélux, auprès des entreprises occupant au moins 20 ouvriers. Les données sont empruntées à la comptabilité des entreprises soumises à l'enquête, elles ont en principe trait à une période de paie située au mois d'octobre de chaque année. Cette période doit être exempte de jours fériés et de jours de congé.

L'enquête porte exclusivement sur les travailleurs manuels. Les catégories suivantes n'ont pas été prises en considération:

- les chefs d'équipe, les contremaîtres, les employés et les ouvriers payés au mois;
- les ouvriers atteints d'une incapacité de travail complète ou partielle;
- les ouvriers qui travaillent par équipe, ou se relaient, ou assurent un travail continu, à moins que ce genre de travail ne soit normal dans la branche d'industrie considérée;
- les ouvriers qui, soit en raison d'une maladie, soit pour d'autres motifs, n'ont pas pu travailler durant toute la période de l'enquête;
- les ouvriers qui travaillent à domicile.

On entend par gain brut toute rémunération en numéraire que l'ouvrier reçoit de son patron pour le travail effectué au cours de la période de paie considérée, notamment:

- le salaire contractuel par heure, par jour ou par semaine;
- le salaire à la pièce, salaire pour travail à façon, salaire au rendement, etc...;
- les sursalaires pour travail d'équipe ou travail continu normal;
- les primes d'assiduité, de régularité et d'ancienneté;
- les primes pour travail dangereux, insalubre, malpropre, etc...;
- le sursalaire pour heures supplémentaires, travail de nuit ou du dimanche;
- autres sursalaires éventuels.

Ne sont pas compris dans le gain brut:

- les allocations familiales légales ou extra-légales, etc...;
- les allocations en vue de l'assistance personnelle;
- les indemnités allouées pour usure de vêtements de travail ou outils personnels;
- les frais de déplacement et de séjour;
- les primes spéciales, les gratifications ou les participations dans les bénéfices;
- la prime de fin d'année dans les charbonnages;
- les rémunérations en nature;
- les charges patronales et extra-légales.

Ne sont pas déduits du gain brut:

- le montant de la taxe sur le salaire incombant à l'ouvrier et retenu par l'employeur;
- le montant des charges sociales incombant à l'ouvrier et retenu par l'employeur;
- les amendes.

Les heures prises en considération pour le calcul du gain horaire sont les heures de travail effectivement prestées, tant celles constituant la durée du travail normal que celles prestées au travail supplémentaire, au travail de nuit ou du dimanche.

En cas de travail supplémentaire, de nuit ou du dimanche ou de travail par équipe, seules les heures consacrées effectivement au travail sont portées en compte et non les heures fictives octroyées à l'ouvrier pour le calcul du sursalaire.

Les salaires de la sidérurgie et des charbonnages ont été tirés des statistiques de la Haute Autorité, pour lesquelles la définition du gain brut est approximativement semblable à celle retenue par le Bénélux. Toutefois, en ce qui concerne les charbonnages, les chiffres des années 1953 à 1955 se rapportent à la moyenne de l'année, ceux de 1956 et 1957 au 4ème trimestre.

Comme pour les autres pays, on a séparé, pour les charbonnages, les ouvriers du fond de ceux du jour.

La statistique ci-après montre que les salaires des mineurs de fond se classaient parmi les plus élevés, immédiatement après ceux distribués dans les constructions navales et les raffineries de pétrole. Les salaires des mineurs du jour étaient légèrement inférieurs à ceux enregistrés pour "l'ensemble de l'Industrie". L'augmentation constatée en 1957 par rapport à 1953, pour le fond et pour le jour, était nettement supérieure à la moyenne, qu'il s'agisse des valeurs absolues ou des pourcentages.

Les salaires dans la sidérurgie se situaient au 4ème trimestre 1957 au 5ème rang, c'est-à-dire après les trois industries énumérées ci-dessus et la construction et l'assemblage de voitures. L'augmentation des salaires depuis 1953 était inférieure à celle obtenue par les mineurs du fond, mais supérieure à celle constatée pour les ouvriers du jour des charbonnages. En pourcentages, elle était légèrement supérieure à celle relevée pour la moyenne des industries.

GAINS HORAIRES MOYENS BRUTS  
DANS LES DIFFERENTES INDUSTRIES

Unité: Frb.

Branche industrielle	Octobre 1953	Octobre 1954	Octobre 1955	Octobre 1956	Octobre 1957	Augmentation de 1953 à 1957	
						Fr. b.	%
1. Construction et réparation de navires							
Hommes	32,04	33,34	36,01	41,54	44,64	12,60	39
Ensemble (hommes + femmes)	32,01	33,28	35,99	41,50	44,58	12,57	39
2. Raffineries de pétrole							
Hommes	-	32,74	33,38	36,20	44,31		
Ensemble	-	32,46	33,20	35,93	43,95		
3. Charbonnages (3)							
Hommes							
a) fond	32,63	32,98	33,78	40,26 (4)	42,67	10,04	31
b) jour	22,68	22,74	23,12	27,56 (4)	29,18	6,50	29
c) fond + jour	29,69	29,92	30,68	35,33 (4)	39,03	9,34	31
4. Construction et assemblage de voitures et carrosseries (1)							
Hommes	39,21	35,07	36,33	38,54	40,54	1,33	3
Ensemble	38,34	34,75	35,97	38,18	40,26	1,32	3
5. Sidérurgie							
Hommes	30,36	31,55	32,90	34,68 (2)	38,70	8,34	27
Ensemble	30,36	31,55	32,90	34,68	38,70	8,34	27
6. Imprimeries de journaux :							
Hommes	29,05	30,03	30,29	35,45	36,95	7,90	27
Ensemble	27,98	28,79	29,27	34,58	35,50	7,52	27

(1) Pour 1953: Construction et assemblage de voitures

(2) Ce chiffre ne tient pas compte de l'influence de la réduction de la durée hebdomadaire du travail.

(3) Pour la période 1953 - 1955 moyenne de l'année,  
Pour 1956 et 1957 moyenne du 4ème trimestre.

(4) Y compris subvention gouvernementale pour jours de repos compensatoires de la réduction de la durée du travail - chiffres rectifiés.

**BELGIQUE**

Branche industrielle	Octobre 1953	Octobre 1954	Octobre 1955	Octobre 1956	Octobre 1957	Augmentation de 1953 à 1957	
						Frb.	%
<b>7. Fabrication d'engrais azotés</b>							
Hommes	-	29,24	29,57	32,25	34,42		
Ensembles	-	28,94	29,47	31,79	34,24		
<b>8. Fabrication de bas et chaussettes</b>							
Hommes	-	-	27,07	31,84	34,22		
Ensemble	-	-	20,28	23,47	25,62		
<b>9. Fabriques de tubes en fer, en acier</b>							
Hommes	-	-	28,58	30,15	34,20		
Ensemble	-	-	28,25	29,77	33,82		
<b>10. Fabrication d'appareils de chauffage, poêles, etc.</b>							
Hommes	27,20	27,20	26,92	31,59	33,82	6,62	24
Ensemble	26,65	26,59	26,20	31,03	33,10	6,45	24
<b>11. Carrières de chaux</b>							
Hommes	-	-	29,86	32,84	33,73		
Ensemble	-	-	17,86	32,84	33,73		
<b>12. Carrières de grès</b>							
Hommes	-	-	27,91	29,43	33,46		
Ensemble	-	-	27,91	29,43	33,46		
<b>13. Briqueteries</b>							
Hommes	25,23	26,07	26,53	30,23	32,75	7,52	30
Ensemble	23,48	24,24	24,64	27,97	30,47	6,99	30
<b><u>Ensemble des industries</u></b>							
Hommes	<u>25,49</u>	<u>26,35</u>	<u>27,21</u>	<u>30,04</u>	<u>31,92</u>	<u>6,43</u>	<u>25</u>
Ensemble	<u>23,07</u>	<u>24,14</u>	<u>24,89</u>	<u>27,41</u>	<u>29,23</u>	<u>6,16</u>	<u>27</u>

**BELGIQUE**

Branche industrielle	Octobre 1953	Octobre 1954	Octobre 1955	Octobre 1956	Octobre 1957	Augmentation de 1953 à 1957	
						Frb.	%
14. Industrie électro-technique							
Hommes	25,80	26,78	27,18	30,61	31,91	6	24
Ensemble	21,86	23,44	23,49	26,43	27,49	5,63	26
15. Construction de machines, ateliers de construction (1)							
Hommes	-	25,23	27,20	30,53	31,63		
Ensemble	-	25,16	26,93	30,18	31,28		
16. Industrie du caoutchouc (2)							
Hommes	25,51	28,48	27,55	28,89	31,36	5,85	23
Ensemble	23,02	25,85	24,73	25,81	28,68	5,66	25
17. Carrières d'ardoises							
Hommes	24,22	25,27	25,85	27,48	31,23	7,01	29
Ensemble	24,22	25,27	25,85	27,48	31,23	7,01	29
18. Usines de papier							
Hommes	23,16	25,65	27,05	28,67	30,95	7,79	34
Ensemble	21,62	24,08	25,13	26,85	29,10	7,48	35
19. Construction d'immeubles							
Hommes	24,28	25,26	25,67	27,84	30,34	6,06	25
Ensemble	24,22	25,26	25,67	27,84	30,34	6,06	25
20. Imprimeries de livres							
Hommes	25,88	28,30	27,93	30,14	30,92	5,04	19
Ensemble	24,12	26,09	25,28	27,33	28,23	4,11	17
21. Fabriques d'engrais phosphates							
Hommes	23,76	23,22	25,43	27,51	29,81	6,05	25
Ensemble	23,74	23,01	25,18	27,27	29,47	5,73	24

(1) Pour 1954: uniquement les constructions de machines

(2) Pour 1953 et 1954 concerne uniquement la fabrication de pneumatiques

**BELGIQUE**

Branche industrielle	Octobre 1953	Octobre 1954	Octobre 1955	Octobre 1956	Octobre 1957	Augmentation de 1953 à 1957	
						Frb.	%
22. Fabriques de faïence et de porcelaine							
Hommes	24,25	24,34	25,06	26,49	29,61	5,26	22
Ensemble	19,57	19,51	19,93	21,55	24,01	4,44	23
23. Fabriques de car- reaux de pavement et de revêtement							
Hommes	23,16	23,29	23,88	26,27	29,55	6,39	28
Ensemble	20,43	20,55	21,13	22,97	25,50	5,07	25
24. Boulonneries, tré- fileries, clouteries							
Hommes	-	-	25,03	26,94	29,37		
Ensemble	-	-	23,87	25,94	28,43		
25. Menuiseries							
Hommes	24,79	24,16	24,65	26,76	29,12	4,33	17
Ensemble	24,54	23,60	24,34	26,46	28,73	4,19	17
26. Fabriques de ma- tières plastiques, synthétiques							
Hommes	-	24,43	25,32	25,78	28,78		
Ensemble	-	22,34	23,40	23,89	26,85		
27. Fabriques de sa- vons, parfums							
Hommes	23,65	24,13	25,58	28,22	28,68	5,03	21
Ensemble	18,52	18,78	20,44	22,78	23,26	4,74	26
28. Brasseries							
Hommes	20,90	21,92	23,71	25,57	28,65	7,75	37
Ensemble	20,68	21,74	23,43	25,31	28,34	7,66	37
29. Fabrication de verre creux							
Hommes	22,72	24,25	24,63	25,40	28,44	5,72	25
Ensemble	18,45	19,45	19,62	21,04	23,12	4,67	25



**BELGIQUE**

Branche industrielle	Octobre 1953	Octobre 1954	Octobre 1955	Octobre 1956	Octobre 1957	Augmentation de 1953 à 1957	
						Frb.	%
30. Fabrication de produits pharmaceutiques							
Hommes	-	23,89	24,80	26,18	28,15		
Ensemble	-	17,31	17,93	20,49	21,72		
31. Bonneteries							
Hommes	-	-	24,07	25,08	27,90		
Ensemble	-	-	15,84	16,62	18,30		
32. Fabrication de cigarettes							
Hommes	23,52	23,91	25,22	26,85	27,65	4,13	18
Ensemble	18,27	19,30	19,86	21,46	22,15	3,88	21
33. Fabriques de meubles en bois							
Hommes	21,42	21,52	21,25	24,98	27,45	6,03	28
Ensemble	20,65	20,74	20,66	24,02	26,47	5,82	28
34. Filature et tissage du coton, tissage de la soie artificielle							
Hommes	19,86	21,58	22,60	25,28	27,26	7,40	37
Ensemble	17,33	19,26	20,02	22,17	24,42	7,09	41
35. Margarineries							
Hommes	21,16	21,46	22,89	25,15	27,16	6,00	28
Ensemble	19,84	20,46	21,90	23,93	26,20	6,36	32
36. Fabrication de meubles métalliques							
Hommes	-	-	23,89	26,27	27,15		
Ensemble	-	-	22,85	25,36	26,34		
37. Fabrication de confection (1)							
Hommes	21,94	22,24	23,89	25,42	26,93	4,99	23
Ensemble	15,06	15,60	15,70	17,00	18,35	3,29	22

(1) pour 1953 et 1954: confection pour hommes. A partir de 1955 confection pour hommes et femmes

**BELGIQUE**

Branche industrielle	Octobre 1953	Octobre 1954	Octobre 1955	Octobre 1956	Octobre 1957	Augmentation de 1953 à 1957	
						Frb.	%
38. Filature et tissage de la laine							
Hommes	22,47	21,67	23,15	24,74	26,79	4,32	19
Ensemble	19,23	19,07	19,46	20,34	22,71	3,48	18
39. Chocolateries confi- series							
Hommes	21,06	20,81	22,25	23,97	26,67	5,61	27
Ensemble	16,35	17,00	17,68	19,07	21,37	5,02	31
40. Fabrication conser- ves de viande							
Hommes	-	20,73	20,47	22,22	26,63		
Ensemble	-	20,61	20,03	21,87	25,95		
41. Fabrication de tapis							
Hommes	-	-	21,46	24,74	26,61		
Ensemble	-	-	19,60	22,54	24,38		
42. Teinture, peinture, vernis, laques							
Hommes	-	21,21	21,84	25,09	26,45		
Ensemble	-	20,17	20,69	23,34	24,93		
43. Fabrication conser- ves de légumes							
Hommes	20,01	20,85	22,14	22,80	26,33	6,32	32
Ensemble	15,93	16,31	17,17	18,13	20,88	4,95	31
44. Fabrication de linge- ries, chemises d'hommes, linge de ménage							
Hommes	20,90	23,69	20,33	23,37	25,71	4,81	23
Ensemble	12,39	13,07	12,84	13,92	16,10	3,71	30
45. Emailleries							
Hommes	21,96	21,84	22,34	24,91	25,43	3,47	16
Ensemble	19,35	19,15	19,57	21,94	22,55	3,20	17

**BELGIQUE**

Branche industrielle	Octobre 1953	Octobre 1954	Octobre 1955	Octobre 1956	Octobre 1957	Augmentation de 1953 à 1957	
						Frb.	%
<b>46. Tanneries</b>							
Hommes	21,37	21,23	21,68	23,16	25,33	3,96	19
Ensemble	21,03	20,24	20,76	22,05	24,04	3,01	14
<b>47. Fabrication de vélos (1) et de pièces détachées</b>							
Hommes	19,43	20,70	21,67	21,99	25,20	5,77	30
Ensemble	19,00	19,31	20,20	20,82	24,08	5,08	27
<b>48. Fabrication de chaussures (2)</b>							
Hommes	20,31	20,86	21,89	22,36	25,16	4,85	24
Ensemble	16,85	17,44	18,60	19,12	21,51	4,66	28
<b>49. Fabrication d'agglomérés de ciment</b>							
Hommes	19,45	20,30	20,73	24,13	25,09	5,64	29
Ensemble	19,35	20,27	20,65	24,04	25,04	5,69	29
<b>50. Fabrication de beurre et de fromage, laiteries</b>							
Hommes	20,53	20,40	20,62	23,88	24,91	4,38	21
Ensemble	19,47	19,53	19,81	23,03	24,14	4,67	24
<b>51. Fabrication de cigares</b>							
Hommes	19,76	20,98	22,09	22,81	24,75	4,99	25
Ensemble	14,93	15,15	16,68	17,02	18,22	3,29	22
<b>52. Confitures, fabrication de conserves de fruits</b>							
Hommes	20,09	20,85	22,08	23,20	24,19	4,10	20
Ensemble	14,74	14,95	15,69	17,33	18,22	3,48	24
<b>53. Maroquinerie</b>							
Hommes	-	-	21,43	22,34	23,46		
Ensemble	-	-	17,28	18,16	19,61		

(1) pour 1953: uniquement fabrication de vélos.

(2) pour 1953 et 1954: chaussures pour hommes; à partir de 1955: chaussures pour hommes et femmes.

## FRANCE

Les données publiées ci-après pour la France résultent de l'enquête effectuée chaque année par le Ministère du Travail, au mois de septembre, auprès des entreprises occupant plus de 10 salariés. Elles sont tirées des statistiques courantes publiées par ce Ministère.

L'enquête porte sur le personnel ouvrier, y compris les apprentis. Les contremaîtres en sont en principe exclus, sauf lorsqu'ils sont rémunérés sur une base horaire.

60 à 70 % des effectifs ouvriers de l'industrie sont ainsi recensés.

Il a été possible cette année de faire apparaître les salaires des mineurs de fer. On attirera cependant l'attention sur certaines particularités des statistiques minières de salaires qui rendent délicates les comparaisons entre industries et sur la nécessité d'utiliser les résultats avec prudence. Le gain horaire dans les charbonnages a été calculé en divisant le salaire journalier moyen (ouvrier du fond et ouvrier du jour), tel qu'il est publié trimestriellement par le Ministère de l'Industrie et du Commerce (Bureau de documentation minière), par la durée journalière moyenne du travail. Ce gain horaire comprend les primes de toute nature (à l'exception de la prime de résultat, des indemnités de logement et de transport) et, depuis 1956, une partie de la prime de productivité (les avantages en nature en sont exclus).

Par ailleurs, les chiffres relatifs aux charbonnages portent sur le gain moyen du 3<sup>ème</sup> trimestre de chaque année alors que la statistique, pour les autres industries, est basée sur le mois de septembre.

Le gain horaire dans les mines de fer porte sur le salaire des ouvriers y compris les jeunes ouvriers, les apprentis à l'exploitation et dans les centres d'apprentissage.

Sont incluses: les majorations d'ancienneté, pour heures supplémentaires, travail de nuit et du dimanche et, à partir de 1957, la prime mensuelle de programme, instituée en avril 1955.

Ne sont pas compris les avantages en nature, les gratifications, les primes non-mensuelles.

En ce qui concerne les activités autres que les mines de houille et de fer, les gains horaires ont été obtenus à partir des relevés des bordereaux de salaires relatifs à la dernière paie des mois de septembre; ils résultent de la division du montant global des rémunérations des ouvriers par le nombre des heures-ouvrière effectuées, et tiennent compte des majorations pour heures supplémentaires, ainsi que des différentes primes versées régulièrement; en sont exclus les avantages en nature, les gratifications et les primes spéciales payées en fin d'année, ou d'exercice, ou encore au moment des vacances. Le recensement s'effectue sur une quinzaine alors qu'il porte sur un mois ou un trimestre dans le secteur minier.

Il est important de rappeler que les avantages en nature dont bénéficient les ouvriers et qui sont exclus de ces statistiques, sont beaucoup plus importants dans les mines de fer

et de charbon que dans les autres secteurs; on donnera comme exemple le coût horaire de ces avantages pour les entreprises tel qu'il résulte des statistiques de la C.E.C.A.: Mines de fer 76 Fr, Mines de charbon 53 Fr, Sidérurgie 21 Fr.

Pour la première fois en septembre 1957, le Ministère du Travail français a procédé à une enquête séparée sur les gains des ouvriers du sexe masculin et du sexe féminin. Avant d'en transmettre les résultats à la Haute Autorité, le Ministère du Travail a jugé essentiel de publier une note méthodologique à laquelle pourront se référer les utilisateurs. Par ailleurs, l'enquête ayant été exécutée pour la première fois sous cette forme, un certain nombre de contrôles se sont avérés nécessaires qui retarderont la diffusion des résultats.

La Division des Statistiques de la Haute Autorité, d'accord avec le Ministère du Travail français, a, dans ces conditions, décidé de publier, cette année encore, la statistique des gains selon l'ancienne formule.

Malgré les réserves exprimées quant aux difficultés de comparer la statistique minière des gains et celle des autres industries, il apparaît très clairement que les salaires versés aux ouvriers du fond des mines de fer étaient à la fin de 1957 très largement en tête de la pyramide des gains, viennent ensuite les salaires des ouvriers du jour. L'augmentation constatée entre 1953 et 1957 dans cette industrie dépassait considérablement les majorations enregistrées dans les autres secteurs; en valeur relative, elle était, pour le jour, supérieure à la moyenne, du même ordre de grandeur pour le fond.

Les salaires versés dans les charbonnages étaient, pour les ouvriers du fond, approximativement au niveau de ceux des ouvriers du jour des mines de fer, pour les ouvriers du jour, à peu près égaux à la moyenne calculée pour l'ensemble des Industries.

L'augmentation enregistrée depuis 1953 en valeur absolue et en pourcentage se situait pour le fond comme pour le jour à peu près au niveau moyen de toutes les activités.

La sidérurgie se classait au 6<sup>ème</sup> rang après l'industrie mécanique et électrique et l'industrie du caoutchouc. Cependant, les différences de salaires entre ces 3 secteurs étaient si faibles qu'elles ne peuvent être considérées comme significatives.

L'augmentation des salaires entre 1953 et 1957 était, en valeur absolue, supérieure d'environ 10 % à celle constatée pour l'ensemble des industries, du même ordre de grandeur en valeur relative.

FRANCE

GAINS HORAIRES MOYENS BRUTS DANS LES DIFFÉRENTES INDUSTRIES  
( ENSEMBLE DES SEXES )

Unité: Ffrs.

Branche industrielle	Septembre 1953 (1)	Septembre 1954 (1)	Septembre 1955 (1)	Septembre 1956	Septembre 1957	Augmentation de 1953 à 1957	
						Ffrs.	%
1. Mines de Fer (Bassins de l'Est)							
a) fond	284	297	321	358	401	117	41
b) jour	176	179	200	226	268	92	52
2. Charbonnages (2)							
a) fond	199	201	214	233	267	68	34
b) jour	139	142	156	173	198	59	42
c) fond + jour	178	181	194 (3)	212	244	66	37
3. Industrie polygra- phique	188	199	204	237	262	74	39
4. Industrie mécanique et électrique	161	172	187	208	228	67	42
5. Industrie chimique et caoutchouc	156	165	186	208	226	70	45
6. Sidérurgie	153	160	183	204	220	67	44
7. Production des métaux (y compris sidérurgie)	151	160	181	202	217	66	44
8. Industrie du verre, céramique - maté- riels de construc- tion	134	143	161	185	202	68	51
<u>Ensemble des in- dustries</u>	<u>142</u>	<u>150</u>	<u>164</u>	<u>184</u>	<u>202</u>	<u>60</u>	<u>42</u>
9. Bâtiment et travaux publics	138	145	156	181	201	63	46

(1) chiffres rectifiés

(2) moyenne du 3ème trimestre

(3) non compris l'avance unique exceptionnelle de Ffrs. 6000,- versée en septembre

**FRANCE**

Branche industrielle	(1)	(1)	(1)			Augmentation de 1953 à 1957	
	Septembre 1953	Septembre 1954	Septembre 1955	Septembre 1956	Septembre 1957	Frs.	%
10. Papier, carton	137	144	159	179	194	57	42
11. Industries diverses	134	145	155	171	190	56	42
12. Industries agricoles et alimentaires	128	136	154	168	183	55	43
13. Industrie du bois ameublement	126	134	145	164	183	57	45
14. Cuirs et peaux	121	131	142	156	172	51	42
15. Industrie textile	124	132	144	157	171	47	38
16. Habillement et travail des étoffes	117	126	134	146	164	47	40

(1) chiffres rectifiés.

## ITALIE

La statistique ci-après a été transmise à la Haute Autorité par le Ministère du Travail; elle provient de l'enquête mensuelle effectuée par ce Ministère; les données correspondent à des moyennes annuelles.

D'après les publications du Ministère du Travail, l'enquête intéresse 43 secteurs de l'industrie. Pour 13 de ces secteurs, tous les établissements sont soumis au recensement, tandis que pour les 30 autres l'enquête est limitée aux établissements occupant au moins 10 ouvriers.

Au total, le recensement porte sur 17.500 entreprises et 1.750.000 ouvriers, soit environ 55 % des effectifs ouvriers de l'industrie.

Les ouvriers de moins de 18 ans sont inclus dans l'enquête.

On entend par gain brut les rémunérations effectivement perçues par les ouvriers pour le travail effectué au cours de la période considérée. Sont compris dans le gain horaire brut:

- le salaire au temps
- le salaire à la tâche
- les primes de rendement
- le sursalaire pour heures supplémentaires, travail de nuit et des jours de fêtes
- les indemnités de vie chère, de présence et autres à charge directe des employeurs
- la valeur des avantages en nature (logement, cantines, vêtements, nourriture, etc...).

Sont exclus les paiements pour congés payés, jours fériés payés, les gratifications ainsi que les allocations familiales.

Cette année encore il n'a pas été possible d'isoler les salaires masculins, les statistiques relatives à ce pays portent donc sur l'ensemble du personnel hommes et femmes. Les comparaisons entre les salaires des différentes industries doivent donc être effectuées avec une certaine prudence. C'est ainsi que les effectifs des charbonnages et de la sidérurgie étant composés presque exclusivement de personnel masculin, il est certain que les salaires, tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-après, pour le charbon et l'acier se trouvent comparativement plus avantagés que si la statistique, pour les autres activités, avait permis la séparation des salaires des hommes.

La ventilation entre salaires masculins et féminins sera effectuée à partir de 1958.

Les salaires versés dans la sidérurgie se situaient en 1957 parmi les plus élevés, ils n'étaient dépassés que par ceux du secteur de l'électricité si l'on met à part l'industrie des disques dont les effectifs sont très faibles (de l'ordre de 300 ouvriers); l'augmentation des salaires, calculée en pourcentage par rapport à 1953, correspondait à la moyenne obtenue pour l'ensemble de l'industrie, toutefois elle était largement supérieure à cette moyenne en valeur absolue.

Les salaires des mineurs de charbon n'ont pas été ventilés entre fond et jour. Les chif-



fres pour l'ensemble fond + jour donnent toutefois un ordre de grandeur valable aussi bien pour les ouvriers du fond que pour ceux du jour, les écarts de salaires entre ces deux catégories étant très faibles en Italie; la statistique établie par la C.E.C.A. montre, en effet que les salaires des ouvriers du fond dépassent seulement de 8 % ceux de leurs camarades du jour.

Pour l'ensemble des ouvriers, on constate que les charbonnages se classaient en 1957 au 17<sup>ème</sup> rang et que l'augmentation des salaires depuis 1953 en valeur absolue comme en pourcentage était inférieure à la moyenne enregistrée pour l'ensemble des activités.

Il faut encore souligner que les avantages en nature (compris dans cette statistique pour toutes les activités) sont relativement élevés dans les houillères (1) et que le niveau des salaires dans cette branche n'est pas influencé par les salaires féminins, lesquels interviennent pour plus de 30 % dans les chiffres relatifs à l'ensemble de l'industrie.

Il n'a pas été possible d'isoler dans la statistique présentée ci-après les gains versés dans l'industrie des mines de fer.

(1) D'après l'enquête de la C.E.C.A. le coût, pour les entreprises, des avantages en nature s'était élevé, en 1955 et par heure, à 57 liras dans les charbonnages et à 6 liras dans la sidérurgie.

ITALIE

GAINS HORAIRES MOYENS BRUTS DANS LES DIFFERENTES INDUSTRIES

(ENSEMBLE HOMMES ET FEMMES)

Unité: Lires

Branche industrielle	1953	1954	1955	1956	1957	Augmentation de 1953 à 1957	
						Lires	%
1. Energie électrique	241,19	255,35	269,57	290,97	299,61	58,42	24
2. Disques phonographiques	234,65	239,18	246,74	272,28	292,92	58,27	25
3. Sidérurgie	229,60	235,04	248,95	267,66	281,00	51,40	22
4. Automobile, moto-cycle	220,43	229,67	241,69	266,37	280,35	59,92	27
5. Caoutchouc	206,51	219,82	247,12	257,59	269,04	62,53	30
6. Arts graphiques	199,45	210,85	227,86	240,03	256,13	56,68	28
7. Matériel ferroviaire	196,18	200,42	218,62	236,65	252,64	56,46	29
8. Production de films	224,63	229,39	238,74	241,90	247,21	22,58	10
9. Métaux non-ferreux	192,89	203,49	218,62	234,77	244,54	51,65	27
10. Construction navale	190,51	194,85	208,97	224,24	234,10	43,59	23
11. Mines (non compris charbonnages)	183,86	193,27	204,29	222,61	233,33	49,47	27
12. Fonderie de 2e fusion	187,53	194,42	204,28	219,20	232,14	44,61	24
13. Chimie	179,35	187,29	199,95	212,32	223,17	43,82	24
14. Verre	190,38	194,37	203,49	215,94	222,94	32,56	17
15. Grès et matériaux réfractaires	178,82	183,59	198,00	208,13	216,34	37,52	21
16. Machines et appareils électriques	182,80	188,06	195,93	208,71	215,88	33,08	18
17. Charbonnages (fond + jour)	184,45	186,26	194,81	204,98	214,23	29,78	16
18. Sucre	178,00	185,72	201,26	209,31	213,96	35,96	20

ITALIE

Branche industrielle	1953	1954	1955	1956	1957	Augmentation de 1953 à 1957	
						Lires	%
19. Textiles artificiels	174,69	160,68	192,57	204,88	211,61	36,92	21
20. Ciment	170,35	179,03	190,06	204,63	211,45	41,10	24
21. Industries mécaniques diverses	177,16	181,41	187,85	202,09	211,43	34,27	19
<u>Ensemble des industries</u>	171,09	177,01	188,45	200,33	209,46	38,37	22
22. Papier et carton	155,03	160,78	177,68	186,10	192,34	37,31	24
23. Cuir	168,38	171,56	175,93	183,49	188,36	19,98	12
24. Fabrication de bicyclettes	165,19	166,30	168,83	178,79	185,79	20,60	12
25. Laine	156,06	160,99	167,63	174,97	182,00	25,94	17
26. Meunerie	142,94	148,34	156,66	169,41	180,93	37,99	27
27. Céramique	153,16	155,29	164,73	173,39	178,69	25,53	17
28. Plâtre et chaux	143,70	149,86	155,23	163,56	172,26	28,56	20
29. Jute	145,40	151,55	157,38	164,87	170,36	24,97	17
30. Coton	140,30	145,61	152,19	159,04	166,35	26,05	19
31. Fabrication de chapeaux	141,40	145,68	151,14	160,60	165,42	24,02	17
32. Produits sucrés	134,62	139,10	148,72	156,55	164,44	29,82	22
33. Briques et tuiles	132,16	138,34	149,05	156,66	162,42	30,26	23
34. Conserves	123,33	129,23	144,73	153,08	161,53	38,20	31
35. Soie (tissage)	137,02	141,30	147,03	152,78	159,21	22,19	16
36. Lin et chaux	133,24	135,96	142,29	149,67	156,81	23,57	18
37. Pâtes alimentaires	121,02	125,97	133,02	141,69	151,46	30,44	25
38. Bas et chaussettes	128,96	135,22	139,93	146,22	150,74	21,78	17
39. Chaussures	129,86	132,35	140,40	145,02	148,88	19,02	15
40. Bois	124,68	127,82	132,90	140,22	145,92	21,24	17

**ITALIE**

Branche industrielle	1953	1954	1955	1956	1957	Augmentation de 1953 à 1957	
						Lires	%
41. Bonneterie	117,02	121,22	126,60	131,21	135,20	18,18	16
42. Soie (moulinage)	117,65	120,21	122,74	126,68	132,02	14,37	12
43. Soie (dévidage)	64,76	66,71	70,21	80,13	85,94	21,18	33

## LUXEMBOURG

La statistique présentée ci-après pour le Luxembourg a été transmise à la Haute Autorité par le Ministère des Affaires Economiques. Elle provient des enquêtes sur les salaires organisées par le Ministère dans le cadre des travaux du Bénélux auprès des entreprises occupant au moins 10 ouvriers.

Comme pour la Belgique, les données sont empruntées à la comptabilité des entreprises soumises à l'enquête; elles ont en principe trait à une période de paie située au mois d'octobre de chaque année.

Les définitions des ouvriers, des gains horaires et des heures prises en considération sont semblables à celles qui ont été décrites pour la Belgique.

Les salaires des mines de fer, pour lesquels on a séparé les ouvriers du fond de ceux du jour, et de la sidérurgie ont été tirés des statistiques établies par la Haute Autorité. Ainsi qu'on le souligne pour la Belgique et les Pays-Bas, la notion du salaire direct retenue par la Haute Autorité pour ses enquêtes correspond pratiquement à celle du Bénélux. Les deux statistiques peuvent de ce fait être utilisées conjointement.

A la fin de 1957, les salaires versés dans les mines de fer (aux ouvriers du fond et du jour), et dans la sidérurgie dépassaient nettement ceux versés dans les autres secteurs. L'augmentation enregistrée entre 1953 et 1957 était, pour la sidérurgie, au second rang, par ordre d'importance; pour les mines de fer, l'accroissement pour l'ensemble des ouvriers du fond et du jour (les chiffres séparés, pour le fond d'une part, pour le jour d'autre part, ne sont pas disponibles pour l'année 1953) était de la même importance, en valeur absolue, que pour l'ensemble de l'industrie, mais l'augmentation relative était beaucoup plus faible. Il faut noter que le niveau des salaires des mines de fer en 1953 dépassait considérablement celui des autres secteurs.

Enfin, il convient de signaler qu'en raison de l'importance prépondérante de la sidérurgie et des mines luxembourgeoises, la moyenne pour l'ensemble des activités se trouvent fortement influencée par ces deux industries.

LUXEMBOURG

GAINS HORAIRES MOYENS BRUTS DANS LES DIFFERENTES INDUSTRIES

Unité: Frb.

Branche industrielle	Octobre 1953	Octobre 1954	Octobre 1955	Octobre 1956	Octobre 1957	Augmentation de 1953 à 1957	
						Frbs.	%
1. Mines de fer							
Hommes							
a) fond	-	49,06	50,22	50,74	55,95	-	-
b) jour	-	33,11	35,69	36,57	41,52	-	-
c) for jour	42,58 <sup>(1)</sup>	43,03 <sup>(1)</sup>	45,37 <sup>(2)</sup>	45,77 <sup>(2)</sup>	50,87 <sup>(2)</sup>	8,29	19
2. Sidérurgie	33,07 <sup>(1)</sup>	34,56	37,34	40,17	46,17 <sup>(3)</sup>	13,10	40
3. Journaux							
Hommes	34,34	33,90	34,21	38,19	40,56	6,22	18
Ensemble (H + F)	34,34	33,90	34,21	-	-		
4. Industrie du caout- chouc							
Hommes	25,74	27,92	31,10	31,10	39,12	13,38	52
Ensemble	25,74	27,92	31,10	-	-		
<u>Ensemble des Industries</u>							
Hommes	<u>30,65</u>	<u>31,34</u>	<u>33,07</u>	<u>34,83</u>	<u>38,94</u>	<u>8,29</u>	<u>27</u>
Ensemble	<u>29,81</u>	<u>30,72</u>	<u>32,34</u>	<u>34,32</u>	<u>38,28</u>	<u>8,47</u>	<u>28</u>
5. Livres							
Hommes	30,53	30,32	31,30	34,36	37,63	7,10	23
Ensemble	27,93	30,32	31,30	32,69	35,36	7,43	27
6. Carrières							
Hommes	25,82	25,15	31,23	30,55	34,13	8,31	32
7. Machines							
Hommes	-	26,98	27,24	26,84	34,00		
Ensemble	-	26,98	27,24	-	-		
8. Ciments							
Hommes	27,08	27,08	27,39	28,92	32,80	5,72	21
Ensemble	26,94	27,08	27,39	28,65	32,46	5,52	20

(1) moyenne annuelle

(2) novembre

(3) septembre

LUXEMBOURG

Branche industrielle	Octobre 1953	Octobre 1954	Octobre 1955	Octobre 1956	Octobre 1957	Augmentation de 1953 à 1957	
						Frbs.	%
9. Cigarettes							
Hommes	26,54	24,95	26,42	31,50	32,66	6,12	23
Ensemble	19,49	19,79	20,88	21,95	22,64	3,15	16
10. Brasseries							
Hommes	26,64	27,49	28,55	30,05	31,99	5,35	20
11. Carreaux de revêtement							
Hommes	26,92	27,10	27,53	29,95	31,83	4,91	18
Ensemble	26,92	26,52	26,82	29,22	31,05	4,13	15
12. Briqueteries							
Hommes	28,71	27,83	28,64	28,23	30,30	1,59	6
13. Tanneries							
Hommes	27,07	27,08	27,40	27,76	30,23	3,16	12
Ensemble	26,89	27,08	27,40	27,56	30,06	3,17	12
14. Confection							
Hommes	24,19	28,06	28,44	28,18	29,65	5,46	23
Ensemble	17,52	18,02	16,88	20,68	18,69	1,17	7
15. Laiteries							
Hommes	24,66	26,42	25,68	26,84	29,07	4,41	18
Ensemble	24,08	25,70	24,90	25,92	28,42	4,34	18
16. Construction							
Hommes	26,42	26,28	25,76	27,43	28,50	2,08	8
Ensemble	26,42	26,28	25,76	-	-		
17. Carrosseries							
Hommes	-	20,39	20,34	22,88	28,29		
Ensemble	-	20,39	20,34	-	-		
18. Menuiseries							
Hommes	26,20	26,51	25,24	26,51	28,19	1,99	8
Ensemble	26,20	26,51	25,24	-	-		

LUXEMBOURG

Branche industrielle	Octobre 1953	Octobre 1954	Octobre 1955	Octobre 1956	Octobre 1957	Augmentation de 1953 à 1957	
						Frbs.	%
19. Faïences							
Hommes	22,63	22,26	23,37	25,91	27,46	4,83	21
Ensemble	21,24	19,24	19,12	21,60	23,28	2,04	10
20. Fabrication de meubles métalliques							
Hommes	-	-	23,62	27,07	27,44		
Ensemble	-	-	23,62	-	-		
21. Chauffages							
Hommes	23,15	22,28	23,14	24,13	26,94	3,79	16
Ensemble	23,15	22,28	23,14	-	-		
22. Teintures							
Hommes	-	24,41	26,00	25,95	26,08		
Ensemble	-	24,41	26,00	-	-		
23. Boulonnerie							
Hommes	-	20,39	20,34	24,10	25,16		
Ensemble	-	20,39	20,34	-	-		
24. Chaussures							
Hommes	20,95	21,80	22,45	23,27	24,66	3,71	18
Ensemble	17,78	18,09	17,71	17,92	20,67	2,89	16
25. Filatures							
Hommes	20,21	20,72	22,85	25,00	23,43	3,22	16
Ensemble	20,30	19,05	20,41	20,98	22,55	2,25	11



PAYS - BAS

La statistique ci-après a été transmise à la Haute Autorité par le Bureau Central de Statistique. Elle est établie au mois d'octobre de chaque année. Elle résulte d'une vaste enquête portant sur plus de 9.000 entreprises et 500.000 ouvriers. Le recensement concerne seulement les travailleurs manuels y compris les apprentis et les chefs d'équipe assumant leur part de travail. Le personnel des services administratifs et de vente, des laboratoires, bureaux de dessin, ainsi que le personnel affecté uniquement à la surveillance n'ont pas été pris en considération.

Le salaire brut comprend les éléments ci-après:

- le salaire au temps;
- le salaire à la pièce, à la tâche, à forfait, à marché, y compris les primes et suppléments versés à ce titre;
- les primes d'intéressement pour travaux autres qu'à la tâche, les primes de rendement, etc.;
- les suppléments pour travaux supplémentaires;
- les suppléments pour travail par équipes;
- les rétributions des heures de voyage des absences de courte durée et des congés non collectifs;
- sauf dans la sidérurgie, la valeur en espèces du salaire en nature (1)

L'impôt sur les salaires et les cotisations de Sécurité Sociale à la charge des travailleurs n'ont pas été déduits des salaires horaires. Les allocations familiales ainsi que les autres prestations familiales éventuelles ne sont pas comprises. Les renseignements demandés aux entreprises ne se rapportent qu'au salaire d'une semaine, il n'a pas été tenu compte des primes occasionnelles telles que pécule de vacances, participations aux bénéfices, gratifications de Noël et du Jour de l'An, même lorsqu'il s'agissait de prestations en nature. Les gains horaires ont été déterminés en divisant la somme des salaires versés aux travailleurs par la somme des heures ouvrées.

On entend par "heures ouvrées" le nombre des heures de travail effectif, y compris les heures supplémentaires. Il a été tenu compte des rétributions correspondant aux absences de courte durée et aux congés non collectifs.

Les chiffres relatifs aux charbonnages et à la sidérurgie ont été tirés respectivement des statistiques des mines néerlandaises (Gezamenlijke Steenkolenmijnen in Limburg) et de la Haute Autorité. Il a été constaté, en effet, que la définition du salaire direct tant par les mines néerlandaises que par la Haute Autorité correspondait pratiquement à celle retenue par le Bureau Central de Statistique pour les autres industries. Cependant, les salaires de la sidérurgie ne comprennent pas la contrevaletur des avantages en nature (2). En outre,

(1) Il est très rare que les prestations en nature soient attribuées régulièrement dans les entreprises néerlandaises.

(2) En 1957, le coût des avantages en nature, pour les entreprises sidérurgiques s'est élevé à Hfl. 0,13

la définition du Bureau Central de Statistique comprend dans le salaire direct les rémunérations pour absences de courte durée et congés collectifs, qui ne se trouvent pas reprises dans les statistiques des mines et de la sidérurgie. Il faut cependant remarquer que ces éléments ne représentent que très peu de chose par rapport au montant total du salaire, en raison de la date à laquelle s'effectue l'enquête (mois d'octobre).

Les salaires des mineurs du fond et des sidérurgistes se situaient à la fin de 1957 au sommet de la pyramide des salaires industriels. L'augmentation en valeur absolue enregistrée depuis 1953 pour les mineurs du fond dépassait largement celle dont les ouvriers des autres secteurs avaient bénéficié, en pourcentage elle était inférieure à la moyenne; l'accroissement des salaires des sidérurgistes a dépassé la moyenne en valeur absolue, elle lui a été inférieure en valeur relative.

Les salaires des mineurs du jour se classaient environ au 29<sup>ème</sup> rang de la hiérarchie, ils étaient plus faibles que ceux calculés pour l'ensemble de l'industrie et l'augmentation enregistrée, en valeur, se situe un peu au dessous du niveau moyen de l'ensemble des activités.

PAYS-BAS

GAINS HORAIRES MOYENS BRUTS DANS LES DIFFERENTES INDUSTRIES

Unité: Hfl.

Branche industrielle	Octobre 1953	Octobre 1954	Octobre 1955	Octobre 1956	Octobre 1957	Augmentation de 1953 à 1957	
						Hfl.	%
1. Mines de houille (1)							
Hommes							
a) fond	1,92	2,21	2,27	2,40	2,73	0,81	42
b) jour (2)	1,11	1,29	1,36	1,45	1,65	0,54	49
c) fond + jour	1,57	1,82	1,88	2,00	2,24	0,67	43
2. Sidérurgie							
Hommes	1,50 (3)	1,72	1,79	1,88	2,14	0,64	43
3. Fabriques d'engrais chimiques							
Hommes	1,37	1,58	1,61	1,84	2,01	0,64	47
Ensemble	1,37	1,58	1,61	1,84	2,01	0,64	47
4. Fabriques de sucre (betteraves)							
Hommes	1,38	1,56	1,64	1,75	1,98	0,60	43
Ensemble	1,38	1,56	1,64	1,74	1,97	0,59	43
5. Bas et chausettes							
Hommes	1,21	1,48	1,64	1,73	1,97	0,76	63
Ensemble	0,76	0,96	1,03	1,26	1,39	0,63	83
6. Autres industries chimiques (non com- pris matières plasti- ques)							
Hommes	1,29	1,50	1,56	1,71	1,90	0,61	47
Ensemble	1,25	1,45	1,51	1,66	1,84	0,59	47

(1) non compris le personnel de surveillance (dans la publication du mois de juillet 1957: ouvriers + personnel de surveillance)

(2) y compris les ouvriers des industries annexes

(3) moyenne de l'année

PAYS-BAS

Branche industrielle	Octobre 1953	Octobre 1954	Octobre 1955	Octobre 1956	Octobre 1957	Augmentation de 1953 à 1957	
						Hfl.	%
7. Chimigraphie							
Hommes	1,25	1,46	1,55	1,65	1,85	0,60	48
Ensemble	1,24	1,44	1,53	1,63	1,83	0,59	48
8. Chantiers navals (construction + réparation)							
Hommes	1,27	1,48	1,52	1,67	1,83	0,56	44
Ensemble	1,27	1,48	1,52	1,67	1,83	0,56	44
9. Dragages							
Hommes	1,18	1,37	1,39	1,52	1,82	0,64	54
Ensemble	1,18	1,37	1,39	1,52	1,82	0,64	54
10. Fabriques d'huile margarine et graisse							
Hommes	1,16	1,39	1,44	1,63	1,79	0,63	54
Ensemble	1,15	1,38	1,43	1,62	1,79	0,62	56
11. Minoteries							
Hommes	1,17	1,34	1,43	1,55	1,75	0,58	50
Ensemble	1,17	1,34	1,43	1,55	1,75	0,58	50
12. Bâtiment (construc- tion d'immeubles)							
Hommes	1,16	1,34	1,39	1,54	1,75	0,59	51
Ensemble	1,16	1,34	1,39	1,54	1,75	0,59	51
13. Fabriques de rayonne et autres							
Hommes	1,18	1,44	1,48	1,57	1,74	0,56	47
Ensemble	1,14	1,39	1,44	1,54	1,70	0,56	49
<u>Ensemble des industries</u>							
Hommes	<u>1,18</u>	<u>1,37</u>	<u>1,43</u>	<u>1,56</u>	<u>1,74</u>	<u>0,56</u>	<u>47</u>
Ensemble	<u>1,09</u>	<u>1,28</u>	<u>1,34</u>	<u>1,46</u>	<u>1,64</u>	<u>0,53</u>	<u>50</u>

PAYS-BAS

Branche industrielle	Octobre 1953	Octobre 1954	Octobre 1955	Octobre 1956	Octobre 1957	Augmentation de 1953 à 1957	
						Hfl.	%
14. Lithographie							
Hommes	1,14	1,34	1,43	1,53	1,73	0,59	52
Ensemble	1,09	1,30	1,38	1,48	1,68	0,59	54
15. Fabriques de papier							
Hommes	1,15	1,39	1,43	1,57	1,73	0,58	50
Ensemble	1,11	1,33	1,37	1,51	1,67	0,56	50
16. Industrie du coton et du lin							
Hommes	1,18	1,38	1,41	1,58	1,73	0,55	47
Ensemble	1,08	1,26	1,30	1,46	1,60	0,52	48
17. Fabriques de pain et boulangeries							
Hommes	1,05	1,24	1,36	1,49	1,72	0,67	64
Ensemble	1,03	1,22	1,32	1,45	1,65	0,62	60
18. Fabriques de carton (paille)							
Hommes	1,12	1,41	1,42	1,53	1,71	0,59	53
Ensemble	1,12	1,41	1,42	1,53	1,71	0,59	53
19. Fabriques de fécule							
Hommes	1,18	1,32	1,45	1,56	1,70	0,52	44
Ensemble	1,18	1,31	1,44	1,55	1,65	0,51	43
20. Imprimerie de livres et journaux							
Hommes	1,16	1,33	1,44	1,51	1,70	0,54	47
Ensemble	1,13	1,30	1,41	1,48	1,67	0,54	48
21. Articles en caout- chouc							
Hommes	1,11	1,31	1,38	1,52	1,70	0,59	53
Ensemble	1,06	1,25	1,32	1,46	1,65	0,59	56
22. Fabriques de ciga- res							
Hommes	1,06	1,27	1,36	1,50	1,70	0,64	60
Ensemble	0,93	1,12	1,20	1,33	1,53	0,60	65

PAYS-BAS

Branche industrielle	Octobre 1953	Octobre 1954	Octobre 1955	Octobre 1956	Octobre 1957	Augmentation de 1953 à 1957	
						Hfl.	%
23. Briqueterie							
Hommes	1,14	1,28	1,39	1,54	1,69	0,55	48
Ensemble	1,14	1,28	1,39	1,54	1,69	0,55	48
24. Industrie des peintures et couleurs							
Hommes	1,12	1,29	1,37	1,50	1,68	0,56	50
Ensemble	1,11	1,28	1,36	1,49	1,67	0,56	50
25. Canalisations, construction de routes							
Hommes	1,18	1,37	1,40	1,50	1,67	0,49	42
Ensemble	1,18	1,37	1,40	1,50	1,67	0,49	42
26. Industrie métallique (non compris chantiers navals)							
Hommes	1,16	1,35	1,39	1,52	1,67	0,51	44
Ensemble	1,13	1,31	1,35	1,47	1,62	0,49	43
27. Fabriques de matières plastiques							
Hommes	-	1,28	1,33	1,49	1,66	..	..
Ensemble	-	1,19	1,23	1,38	1,55	..	..
28. Savons, parfums, produits dentifrices							
Hommes	1,08	1,29	1,35	1,49	1,66	0,58	54
Ensemble	0,92	1,11	1,17	1,30	1,44	0,52	57
29. Tapis et paillassons							
Hommes	1,12	1,33	1,33	1,49	1,65	0,53	47
Ensemble	1,04	1,24	1,22	1,40	1,56	0,52	50
30. Fabriques de ciment							
Hommes	1,10	1,27	1,35	1,49	1,64	0,54	49
Ensemble	1,10	1,27	1,35	1,49	1,64	0,54	49

PAYS-BAS

Branche industrielle	Octobre 1953	Octobre 1954	Octobre 1955	Octobre 1956	Octobre 1957	Augmentation de 1953 à 1957	
						Hfl.	%
31. Brasserie							
Hommes	1,08	1,27	1,31	1,47	1,64	0,56	52
Ensemble	1,08	1,27	1,31	1,47	1,64	0,56	52
32. Meuneries et ali- ments du bétail							
Hommes	1,07	1,25	1,32	1,45	1,64	0,57	53
Ensemble	1,07	1,25	1,32	1,45	1,64	0,57	53
33. Fabriques de con- serves de viande							
Hommes	1,03	1,23	1,31	1,45	1,63	0,60	58
Ensemble	0,99	1,19	1,27	1,42	1,60	0,61	62
34. Industrie de la laine							
Hommes	1,10	1,28	1,32	1,45	1,63	0,53	48
Ensemble	0,98	1,14	1,19	1,32	1,50	0,52	53
35. Reliure							
Hommes	1,11	1,28	1,37	1,45	1,63	0,52	47
Ensemble	0,91	1,05	1,15	1,24	1,43	0,52	57
36. Nettoyage à sec et teinturerie							
Hommes	1,08	1,23	1,33	1,45	1,63	0,55	51
Ensemble	0,91	1,03	1,12	1,23	1,41	0,50	55
37. Tannerie							
Hommes	1,06	1,25	1,31	1,43	1,62	0,56	53
Ensemble	1,06	1,25	1,31	1,43	1,62	0,56	53
38. Laboratoires phar- maceutiques							
Hommes	1,11	1,31	1,36	1,47	1,62	0,51	46
Ensemble	0,89	1,03	1,10	1,22	1,35	0,46	52
39. Industrie du tricot							
Hommes	1,01	1,23	1,28	1,42	1,61	0,60	59
Ensemble	0,59	1,70	0,75	0,90	1,02	0,43	73

PAYS-BAS

Branche industrielle	Octobre 1953	Octobre 1954	Octobre 1955	Octobre 1956	Octobre 1957	Augmentation de 1953 à 1957	
						Hfl.	%
40. Fabriques de tuyaux en grès, tuiles et carrelages							
Hommes	1,06	1,23	1,31	1,44	1,60	0,54	51
Ensemble	1,05	1,22	1,30	1,42	1,58	0,53	50
41. Verrerie							
Hommes	1,10	1,29	1,33	1,45	1,60	0,50	45
Ensemble	1,06	1,24	1,28	1,40	1,55	0,49	46
42. Fabriques de beurre fromages et autres produits laitiers							
Hommes	1,04	1,25	1,30	1,43	1,58	0,54	52
Ensemble	1,03	1,25	1,29	1,42	1,58	0,55	53
43. Scierie de bois							
Hommes	1,05	1,23	1,30	1,45	1,57	0,52	50
Ensemble	1,05	1,23	1,30	1,45	1,57	0,52	50
44. Confection de vêtements							
Hommes	1,07	1,23	1,29	1,42	1,57	0,50	47
Ensemble	0,64	0,74	0,79	0,89	1,00	0,36	56
45. Fabriques de cacao, chocolat, confiserie							
Hommes	0,94	1,14	1,22	1,15	1,56	0,62	66
Ensemble	0,75	0,91	0,99	1,35	1,30	0,55	73
46. Menuiserie et charpentes en bois							
Hommes	1,05	1,24	1,31	1,41	1,55	0,50	48
Ensemble	1,05	1,24	1,31	1,41	1,55	0,50	48
47. Fabrication de meubles							
Hommes	0,98	1,14	1,22	1,35	1,52	0,54	55
Ensemble	0,97	1,13	1,21	1,34	1,52	0,55	57



PAYS-BAS

Branche industrielle	Octobre 1953	Octobre 1954	Octobre 1955	Octobre 1956	Octobre 1957	Augmentation de 1953 à 1957	
						Hfl.	%
48. Fabriques de con- serves de légumes et de fruits							
Hommes	0,98	1,17	1,24	1,35	1,52	0,54	55
Ensemble	0,89	1,05	1,13	1,24	1,41	0,52	58
49. Autres industries du bois							
Hommes	1,00	1,17	1,23	1,35	1,51	0,51	51
Ensemble	0,97	1,15	1,19	1,33	1,50	0,53	55
50. Fabrication de caisses en bois							
Hommes	1,00	1,16	1,24	1,37	1,50	0,50	50
Ensemble	0,98	1,15	1,24	1,36	1,48	0,50	51
51. Fabriques de bis- cuits et gâteaux							
Hommes	0,96	1,15	1,22	1,36	1,50	0,54	56
Ensemble	0,78	0,93	1,02	1,16	1,29	0,51	65
52. Fabriques de ciga- rettes							
Hommes	1,04	1,14	1,22	1,37	1,49	0,45	43
Ensemble	0,77	0,87	0,96	1,10	1,21	0,44	57
53. Fabriques d'articles en papier et carton							
Hommes	0,94	1,13	1,21	1,34	1,48	0,54	57
Ensemble	0,80	0,95	1,05	1,17	1,32	0,52	65
54. Fabriques de faïen- ces et porcelaines							
Hommes	1,03	1,19	1,26	1,36	1,47	0,44	43
Ensemble	0,91	1,06	1,15	1,26	1,37	0,46	51
55. Fabriques de chaus- sures							
Hommes	0,90	1,07	1,14	1,32	1,45	0,55	61
Ensemble	0,80	0,94	1,02	1,19	1,30	0,50	63

**PAYS-BAS**

Branche industrielle	Octobre 1953	Octobre 1954	Octobre 1955	Octobre 1956	Octobre 1957	Augmentation de 1953 à 1957	
						Hfl.	%
56. Articles en cuir							
Hommes	0,86	1,02	1,11	1,24	1,45	0,59	69
Ensemble	0,75	0,90	0,98	1,12	1,29	0,54	72
57. Distillerie et fabrication de liqueurs							
Hommes	0,99	1,18	1,22	1,35	1,44	0,45	45
Ensemble	0,93	1,09	1,13	1,25	1,35	0,42	45
58. Blanchisserie							
Hommes	0,93	1,12	1,18	1,29	1,44	0,41	55
Ensemble	0,63	0,76	0,81	0,91	1,04	0,41	65
59. Réparation de voitures							
Hommes	0,90	1,03	1,08	1,19	1,34	0,44	49
Ensemble	0,90	1,03	1,08	1,19	1,34	0,44	49